

Blagnac, questions d'histoire **60**

Revue Semestrielle d'histoire locale - novembre 2020

Plans
de Blagnac
XIX^e siècle

p.1

Les Trappistines
de Blagnac
Entrer au couvent

p.11

Le Blagnac
Billard
Club

p.24

La
géothermie

p.36

La Cie/créature
Les Irréels

p.48



Traceuse de Chemins - Traceuse_2©Marc-Mesplie-photographe

30^e anniversaire
de la revue
1990-2020

La bascule publique

par Suzanne Béret

En mai 1998 dans la revue « *Blagnac, Questions d'Histoire* » n°15, l'article intitulé « Le poids public » s'intéressait surtout au peseur et forgeron : Joseph Lamarque. Voici de nouveaux renseignements sur les circonstances de la construction de cette bascule, monument emblématique de la place de la Mairie, démolie en 1961 (voir photos en quatrième de couverture).

Le 20 mai 1883, le maire, Raymond Bénazet, rappelle aux conseillers qu'en novembre 1878, le conseil municipal avait décidé d'établir deux bascules publiques à Blagnac : une de la force de 7500 kilos pour « *les besoins des agriculteurs et des industriels et pour le pesage des charrettes et de leur chargement* » et l'autre de 500 kilos pour peser « *les marchandises, bestiaux et volailles, objets des transactions locales* ». Le recours à un emprunt de 2500 francs avait même été voté. Mais, la situation financière de la commune n'a pas permis de réaliser ce projet.

Aujourd'hui, ajoute le maire, la commune peut subvenir à cette dépense sans emprunt. Et même acheter une bascule de dix mille kilos « *pour remplacer avantageusement les deux projetées* ». D'après les renseignements qu'il a pris, la dépense ne s'élèverait qu'à 2200 francs. Les conseillers municipaux voient avec satisfaction l'aboutissement des délibérations antérieures et la possibilité d'avoir enfin cette bascule. Ils votent à l'unanimité un crédit de la somme nécessaire à l'achat d'une « *bascule de dix mille cinq cents kilos avec tous les accessoires* ». La construction des maçonneries souterraines et du pavillon qui les surmonte se fait par voie de régie. En novembre, les conseillers choisissent les matériaux. Ils préfèrent les briques taillées aux briques brutes, une toiture en ardoise plutôt qu'en tuiles à crochets. Par mesure de sécurité, ils font ajouter une grille au tablier pour le pesage des bestiaux.

L'établissement de cette bascule nécessite le nivellement et l'empierrement de la place de la mairie ainsi que « *le pavage autour de la maison d'école* ».

Tout se termine fin mai 1884, peu après l'élection du maire, Félix Debax. Le mécanisme fonctionne parfaitement. Par contre, des malfaçons apparaissent dans la construction elle-même. Par exemple, en novembre 1886, il faut réparer « *la fosse qui se remplit d'eau à la moindre pluie* ».

Le préfet donne l'autorisation d'établir des droits de pesage et, début 1885, une commission propose la liste des tarifs * :

Paille, foin, fumier, bois à brûler, chaux : 0,05 les 100 kilos

Vin : 0,10 l'hectolitre ; *charbon de bois* : 0,10 les 100 kilos

Bœuf : 0,50 ; *vache* : 0,40 ; *veau* : 0,30 ; *mouton ou brebis* : 0,10 ; *porc* : 0,25

Oies, canards, poules, dindons : 0,05 par tête

Viandes salées : 0,01 par kilo

La tare des charrettes n'est pas comprise dans le poids des denrées ou marchandises.

Le préposé au pesage reçoit un traitement égal à 40% des recettes.

Les conseillers approuvent et votent, en plus, un crédit de 75 francs pour l'achat d'une petite bascule ou balance « *qui sera établie sur les marchés par les soins du préposé à la bascule communale* ».

* en francs

SOURCE

Archives municipales de Blagnac : 1D25

BLAGNAC (H.-G.) — La Place et l'Hôtel de la Poste



La place de la mairie avec le poids public au coin en bordure de la rue Prosper-Ferradou - CPA collection BHM - (voir article page 49)

BLAGNAC — Place de la Mairie

